

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLESSE

OBJET : Attribution d'une nouvelle numérotation d'adresse – Suite à la division de la parcelle cadastrée AZ 01

Le vingt-neuf janvier deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de Clessé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Christine SOULARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2026

Présents : Christine SOULARD - Jean-Marie BIRTÈGUE - Nadia BLANCHARD - Mickaël AIGUILLOU - Dominique LIAULT - Carine BLANCHARD - Christine ROCHER - Eloïse GERMAIN - Jacques PEROCHON - Myriam GERMAIN - Sébastien QUINAULT

Absents Excusés : Sébastien PLAUD - Yannick BOIZUMEAU - Danielle GUIGNARD

Secrétaire : Sébastien QUINAULT

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L. 2213-28 relatifs à la numérotation des habitations ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le plan cadastral de la commune ;

Vu la division de la parcelle cadastrée **AZ 01** ;

Vu la nécessité d'attribuer une adresse distincte pour permettre l'identification du garage et assurer le bon fonctionnement des services de secours, de livraison, de collecte et des opérateurs administratifs.

Considérant que la division de la parcelle rend nécessaire la mise en place d'une nouvelle numérotation pour éviter toute confusion dans la desserte ;

Considérant que le service a proposé l'attribution de la numérotation suivante :

- **Adresse existante** : 8 route de Moncoutant (Habitation)
- **Nouvelle adresse attribuée** : 6 bis route de Moncoutant (Garage) ;

Considérant qu'il convient d'informer les propriétaires concernés, ainsi que les services administratifs (La Poste, SDIS, cadastre, etc.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

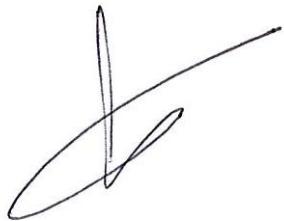
De maintenir le numéro 8 pour la maison d'habitation

D'approuver l'attribution d'une nouvelle numérotation d'adresse située au : **6 bis Route de Moncoutant** pour le garage existant en complément de la numérotation initiale suite à la division de la parcelle cadastrée **AZ 01**

D'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes formalités nécessaires à la mise à jour des bases administratives et cadastrales, et à notifier la décision aux propriétaires et services compétents.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour mois et an que-dessus
Publié ce jour
Certifié exécutoire

Le Maire :



Le Secrétaire de séance :

